

APERÇU

Le présent examen de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Corporation au terme de sa quatrième année d'activité doit être lu de concert avec les états financiers figurant aux pages suivantes. Les résultats de 2002 concernent la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002. Les résultats de l'année précédente présentés aux fins de comparaison concernent la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001.

RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers de l'exercice 2001-2002 ont été sévèrement touchés par le ralentissement général des économies nord-américaines. Celui-ci s'est traduit par une diminution des revenus associés aux expéditions de marchandises à destination et au départ du réseau Grands Lacs-Voie maritime. En conséquence, l'excédent des charges sur les revenus, avant les frais d'un examen spécial, les frais de transaction et la contribution provenant du Fonds de capital en fiducie, s'élève à 14,625 millions de dollars pour cet exercice, contre 4,014 millions de dollars en 2000-2001. Le changement de 10,611 millions de dollars dans les résultats nets découle d'une réduction des revenus de 11,536 millions de dollars, en partie compensée par une diminution de 0,925 million de dollars dans les dépenses.

La Corporation a encouru des frais de 259 000 \$ pour un examen spécial. Ce montant est compris dans la contribution à recevoir du Fonds de capital en fiducie visant les dépenses d'exploitation. De plus, la Corporation a versé durant cet exercice 144 000 \$ en frais de transaction en raison du transfert des pensions des employés, du Régime de pensions de retraite de la fonction publique au Régime de pension de la Corporation. Ces coûts sont remboursés à la corporation à même le Fonds de capital en fiducie.

La contribution du Fonds de capital en fiducie s'est élevée à 12,910 millions de dollars en 2001-2002, en comparaison de 2,307 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les éléments compris dans la contribution sont détaillés dans les notes complémentaires aux états financiers (note 11).

La contribution du Fonds de capital en fiducie est considérée comme un revenu, de sorte que les résultats définitifs de 2001-2002 affichent un excédent des dépenses sur les revenus de 2,118 millions de dollars, en comparaison de 1,821 million de dollars pour l'exercice précédent.

EXAMEN SPÉCIAL

Comme l'exige le paragraphe 87(1) de la *Loi maritime du Canada*, la Corporation a mené un examen spécial de ses mécanismes de contrôle financier et opérationnel, de ses systèmes d'information et de ses pratiques de gestion. En vertu du paragraphe 87(2) de la Loi, un examen spécial doit être effectué au moins tous les cinq ans. La Corporation a opté de l'effectuer à sa quatrième année d'existence.

Globalement, l'examineur a constaté que la Corporation dispose des systèmes et pratiques essentiels à la protection de ses actifs, à la gestion économique et efficace de ses ressources et à l'exécution efficace de ses opérations. Par conséquent, l'examineur a conclu que durant la période sous examen, il est raisonnablement assuré qu'il n'y a pas eu de faiblesses importantes dans les systèmes et pratiques de la Corporation.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Revenus

Les revenus totaux de 2001-2002 se sont élevés à 64,495 millions de dollars, en comparaison de 76,031

REVENU (en milliers de dollars)

	2002	Réel 2001	Différence en %
Péages	62 025 \$	73 383 \$	(15,5)
Droits de quaiage et autres revenus de navigation	1 360	1 208	12,6
Droits de permis	866	1 015	(14,7)
Revenu de placements	219	371	(41,0)
Gain sur la vente d'immobilisations	25	54	(53,7)
	64 495 \$	76 031 \$	

millions de dollars en 2000-2001. Les péages, qui représentent plus de 96 p. 100 des revenus, se sont élevés à 62,025 millions de dollars, une diminution de 11,358 millions de dollars ou 15,5 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. (Les raisons de la diminution des revenus de péages sont abordées dans le message du président et la section portant sur le trafic.)

Les revenus des autres activités maritimes et des droits de permis ont atteint 2,226 millions de dollars en 2001-2002, en comparaison de 2,223 millions de dollars l'année précédente.

Les revenus de placements de 0,219 million de dollars cette année se comparent aux 0,371 millions de dollars en 2000-2001. La gestion des fonds produits par les activités est assujettie aux dispositions établies pour le Fonds de capital en fiducie, qui a été créé le 1^{er} octobre 1998 lors du transfert à la Corporation de la responsabilité de la Voie maritime. Tous les fonds excédant les besoins à court terme sont transférés au Fonds de capital en fiducie afin qu'ils soient investis. La diminution des revenus de placements en 2001-2002 est attribuable à la diminution des investissements à court terme durant l'exercice.

Dépenses

La Corporation a enregistré une légère réduction de dépenses de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent, malgré une série d'événements imprévus comme les coûts élevés de l'ouverture précoce de la Voie maritime, des besoins rehaussés en matière de sécurité, un sérieux accident dans le canal Welland et, enfin, une augmentation de 269 p. 100 de ses primes d'assurance. Les dépenses de gestion et d'exploitation de l'infrastructure de la Voie maritime se sont élevées à 53,216 millions de dollars, une réduction de 0,4 p. 100 par rapport aux 53,455 millions de dollars de l'exercice précédent. Les salaires et avantages sociaux, qui représentent 84,9 p. 100 des dépenses d'exploitation de l'année, ont diminué de 0,525 million de dollars, à 45,190 millions en 2001-2002. Les autres dépenses contrôlables se sont élevées à 8,026 millions de dollars en 2001-2002, en comparaison de 7,740 millions de dollars l'an dernier. Les résultats de 2001-2002 ont été touchés par l'augmentation des coûts d'assurance, tandis que des

économies au chapitre de la location d'équipement et des frais de communication ont limité à 0,286 million de dollars l'augmentation globale des dépenses contrôlables.

Le programme de renouvellement des actifs (entretien et réparations importantes aux écluses, ponts sur les canaux, bâtiments et autres éléments d'actif appartenant à l'infrastructure) a coûté 22,750 millions de dollars cette année, en comparaison de 23,398 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001. Voir page 16 pour plus de détails.

L'amortissement des immobilisations a diminué de 38 000 \$, à 3,154 millions de dollars en 2001-2002, en comparaison de 3,192 millions de dollars l'an dernier. La dépense est conforme à la norme comptable décrite au point 4d) des notes complémentaires aux états financiers.

Liquidité et fonds propres - flux de trésorerie

En 2002, les entrées de fonds provenant des activités d'exploitation ont diminué de 4,075 millions de dollars, alors qu'elles avaient augmenté de 0,554 million de dollars en 2001. Les entrées nettes de fonds résultant des revenus et dépenses, y compris de la contribution du Fonds de capital en fiducie, s'élèvent à 1,705 million de dollars. Elles correspondent aux fonds remboursés pour les coûts nets d'acquisition d'immobilisations.

La Corporation obtient son fonds de roulement du Fonds de capital en fiducie, conformément aux dispositions de l'entente de fiducie. Au cours de l'exercice 2001-2002, 7,501 millions de dollars du montant recevable ont été versés par le Fonds de capital en fiducie.

Les fonds ont servi comme suit :

- 4,933 millions de dollars pour réduire le passif à court terme, de 18,009 millions de dollars le 31 mars 2001 à 13,076 millions de dollars le 31 mars 2002, 0,582 millions de dollars pour augmenter les actifs à court terme hors caisse au 31 mars 2002;
- 1,046 million de dollars pour financer un engagement à long terme auprès du receveur général du Canada;
- 0,940 million de dollars pour augmenter l'encaisse, à près de 1,394 million de dollars en fin d'exercice.

Résumé financier

OBSERVATION ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Aperçu de quatre ans (périodes se terminant le 31 mars; montants en milliers de dollars)

	2002	2001	2000	1999 (6 mois)
Produits				
Péages	62 025 \$	73 383 \$	73 234 \$	28 675 \$
Autres revenus de navigation	1 360	1 208	1 161	395
Droits de permis	866	1 015	513	261
Revenus de placement	219	371	424	552
Gain sur la vente d'immobilisations	25	54	694	-
	64 495	76 031	76 026	29 883
Charges				
Fonctionnement	53 216	53 455	51 230	27 921
Renouvellement des actifs	22 750	23 398	20 898	16 964
Amortissement des immobilisations	3 154	3 192	3 028	1 262
	79 120	80 045	75 156	46 147
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges avant les postes suivants				
	(14 625)	(4 014)	870	(16 264)
Encouragement au départ				
	-	-	(512)	(913)
Examen spécial				
	(259)	-	-	-
Frais de transaction				
	(144)	(114)	(352)	(1 085)
Contribution du Fonds de capital en fiducie				
	12 910	2 307	624	19 452
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges				
	(2 118) \$	(1 821) \$	630 \$	1 190 \$

Les présents états financiers de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et tous les renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux normes comptables précisées dans les notes complémentaires aux états financiers. Au besoin, la direction a fait des jugements et des estimations éclairés à l'égard de l'enregistrement des transactions financières. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le Rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a mis au point et maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour fournir une certitude raisonnable que les livres comptables de la Corporation constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers. Les politiques et procédures ont pour objet de veiller à ce que les transactions soient autorisées de façon appropriée et que les actifs soient protégés contre les pertes et les utilisations non autorisées.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité d'examiner les états financiers annuels principalement par l'entremise du Comité de vérification. Ce Comité est composé de trois administrateurs externes nommés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, le Comité de vérification rencontre la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes pour examiner toute question de comptabilité, de contrôle interne et de vérification, afin de veiller à ce que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités. En outre, il examine les états financiers avant qu'ils ne soient présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Les vérificateurs externes et internes ont libre accès aux membres du Comité de vérification, en présence ou non de la direction.

Les vérificateurs indépendants, Deloitte & Touche SRL, dont le rapport suit, ont vérifié les états financiers.

Guy Véronneau
Le président et chef de la direction

Carol Lemelin
Le vice-président, Finance et administration

Cornwall (Ontario)
Le 3 mai 2002

Aux membres de la
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Nous avons vérifié le bilan de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent au 31 mars 2002 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons, qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés

Le 3 mai 2002

États de résultats

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2002	2001
Produits		
Péages	62 025 \$	73 383 \$
Autres revenus de navigation	1 360	1 208
Droits de permis	866	1 015
Revenu de placements	219	371
Gain sur la vente d'immobilisations	25	54
	64 495	76 031
Charges		
Fonctionnement	53 216	53 455
Renouvellement des actifs	22 750	23 398
Amortissement des immobilisations	3 154	3 192
	79 120	80 045
Excédent des charges sur les produits avant les postes suivants :	(14 625)	(4 014)
Frais d'examen spécial	(259)	-
Frais de transaction (note 13)	(144)	(114)
Contribution du Fonds de capital en fiducie (note 11)	12 910	2 307
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(2 118) \$	(1 821) \$

ÉTATS FINANCIERS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL

Denise Verreault
Directeur

Guy Véronneau
Directeur

(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)

Bilan

AU 31 MARS 2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2002	2001
Actif à court terme		
Encaisse	1 394 \$	454 \$
Débiteurs (note 5)	4 121	4 183
Stocks de fournitures	2 340	2 238
Charges payées d'avance	934	392
	8 789	7 267
Montant dû par le Fonds de capital en fiducie (note 6)	31 550	39 051
Immobilisations (note 7)	12 290	13 714
Dû du Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie (note 9)	13 283	12 502
Actif au titre des prestations constituées (note 8)	2 776	2 696
	68 688 \$	75 230 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	10 234	15 563
Avantages sociaux payables aux employés	1 424	1 359
Montant dû au Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie (note 9)	390	16
Produits reportés	1 028	1 071
	13 076	18 009
Prestations de cessation d'emploi	13 283	12 502
Montant dû au Receveur général du Canada	-	1 046
Passif au titre des prestations constituées (note 8)	15 472	14 698
	28 755	28 246
	41 831	46 255
Actif net		
Investi en immobilisations	12 290	13 714
Apport garanti du Canada (note 10)	36 000	36 000
Contribution au Fonds de capital en fiducie (note 1)	(24 000)	(24 000)
Capital d'apport (note 12)	2 567	3 261
	26 857	28 975
	68 688 \$	75 230 \$

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2002	2001
Rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits	(2 118) \$	(1 821)\$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	3 154	3 192
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(25)	(54)
Écart pour avantages sociaux futurs	694	266
	1 705	1 583
Évolution des éléments hors caisse du fonds		
de roulement lié au fonctionnement	(5 515)	(8)
Paiements de prestations de cessation d'emploi	781	25
Diminution du montant dû au Receveur général du Canada	(1 046)	(1 046)
	(4 075)	554
Activités d'investissement		
Augmentation (diminution) du montant dû par le Fonds de capital en fiducie	7 501	(1 065)
Augmentation du Fonds pour prestations		
de cessation d'emploi en fiducie	(781)	(33)
Acquisitions d'immobilisations	(1 763)	(1 677)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	58	94
	5 015	(2 681)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	940	(2 127)
Encaisse au début	454	2 581
Encaisse à la fin	1 394 \$	454 \$

État de l'évolution de l'actif net

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Investi en immobi- lisations	Apport garanti du Canada	Contribution au Fonds de capital en fiducie	Capital d'apport	Déficit de fonction- nement	2002 Total	2001 Total
Solde au début	13 714 \$	36 000 \$	(24 000) \$	3 261 \$	- \$	28 975 \$	30 796 \$
Excédent des charges sur les produits	-	-	-	-	(2 118)	(2 118)	(1 821)
Investissement net en immobilisations	1 730	-	-	-	(1 730)	-	-
Écart pour avantages sociaux futurs	-	-	-	(694)	694	-	-
Amortissement des immobilisations	(3 154)	-	-	-	3 154	-	-
Solde à la fin	12 290 \$	36 000 \$	(24 000) \$	2 567 \$	- \$	26 857 \$	28 975 \$

Notes complémentaires

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

1. CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (la Corporation) a été constituée en personne morale à but non lucratif en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 9 juillet 1998. Conformément à une entente conclue avec Sa Majesté, certains actifs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL), société d'État, ont été transférés à la Corporation avec prise d'effet le 1^{er} octobre 1998. Ces actifs sont reliés à l'exploitation de la Voie maritime du Saint-Laurent comprenant une voie navigable en eau profonde entre Montréal et le lac Érié (la Voie maritime). Par suite d'une autre entente conclue avec le ministre des Transports, la Corporation a assumé la responsabilité de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime pour une période de dix ans (renouvelable pour dix années supplémentaires).

Les actifs transférés comprenaient tous les biens mobiliers, les biens incorporels et le fonds de roulement de l'AVMSL.

La propriété des immobilisations, des écluses, des ponts, des immeubles et autres agencements a été transférée au gouvernement du Canada à la liquidation de l'AVMSL.

À la liquidation de l'AVMSL, une fiducie a été créée pour capitaliser les droits acquis accumulés à la cessation d'emploi des employés de la Voie maritime qui devaient être transférés à la Corporation, appelée le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

En outre, à la liquidation de l'AVMSL, les fonds excédentaires de la Corporation ont été transférés à une seconde fiducie créée dans le but de financer les déficits futurs découlant de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime. Cette fiducie, le Fonds de capital en fiducie, a été créée le 1^{er} octobre 1998 avec un capital de 29 401 \$. L'actif et le passif à court terme de l'AVMSL à cette date ont été transférés à la nouvelle corporation en exigeant que le produit net de la réalisation des comptes débiteurs, après acquittement des dettes transférées de l'AVMSL, soit versé trimestriellement au Fonds de capital en fiducie.

Immédiatement après le transfert des actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1^{er} octobre 1998 et conformément à une directive du ministre des Transports, la Corporation a transféré 24 000 \$ au Fonds de capital en fiducie pour porter les fonds disponibles à 53 401 \$ en vue de financer les déficits d'exploitation futurs conformément aux conditions de l'entente de gestion, exploitation et entretien. Les transferts de fonds à la Corporation en vue de couvrir les déficits futurs éventuels seront comptabilisés comme des produits dans l'état des résultats.

La Corporation est le fiduciaire de ces deux fiducies.

La saison de navigation de la Voie maritime est une période d'environ neuf mois qui commence chaque année vers le début d'avril pour se terminer vers la fin de décembre. En conséquence, les produits sont réalisés au cours des neuf premiers mois de l'exercice (qui commence le 1^{er} avril) tandis que la majorité des frais d'entretien et de renouvellement des actifs sont engagés pendant la période de fermeture de la Voie maritime (de janvier à mars).

2. ENTENTE D'EXPLOITATION

La Corporation a été mandatée pour gérer, exploiter et entretenir la Voie maritime conformément à une Entente de gestion, exploitation et entretien qui exige que la Corporation soumette au ministre des Transports des plans d'entreprise quinquennaux pendant toute la durée de l'entente. Le plan d'entreprise englobe les produits et les frais d'exploitation prévus ainsi qu'un « Plan de renouvellement des actifs ». La Corporation est autorisée à prélever des péages et à recevoir d'autres produits pour financer l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, et à recouvrer, auprès du gouvernement du Canada, des fonds supplémentaires pour éliminer au besoin les déficits de fonctionnement, conformément aux conditions de l'entente.

L'entente susmentionnée prévoit également la formation d'un « Comité des actifs », composé de deux représentants de la Corporation et de deux représentants de la Couronne, qui examinera les plans annuels pour les besoins d'immobilisations, d'entretien et de renouvellement des actifs sous administration de la Corporation. Le Comité examinera chaque année le Plan de renouvellement des actifs et déterminera s'il est approprié ou si des changements s'imposent.

3. COMPTE DE RÉSERVE DE LA CORPORATION

En vertu de l'Entente de gestion, exploitation et entretien, la Corporation est mandatée pour établir un compte de

réserve théorique. Le compte a augmenté les sommes recouvrées pour les frais de fonctionnement engagés par la Corporation, au moyen d'un apport du gouvernement, d'une assurance ou d'une indemnité, ainsi que par les écarts favorables dans les frais de fonctionnement et les coûts de renouvellement des actifs entre ceux engagés au cours d'un exercice et les coûts projetés selon le plan d'entreprise. La réserve théorique est réduite des écarts défavorables dans les coûts réels de fonctionnement et autres ajustements. Elle servira d'indicateur du montant dont les péages futurs peuvent être ajustés, au moment de tenir compte des activités futures de la Voie maritime, telles qu'elles sont contenues dans le plan d'entreprise de la Corporation. La réserve de la corporation en 2002 est de 12 057 \$ (2001 - 8 475 \$).

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici un sommaire des principales conventions comptables

a) Revenus

Les revenus de péages et autres frais de service sont constatés à titre de produits au moment où ils sont gagnés

b) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent le matériel et les fournitures utilisés pour l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime. Ils englobent les pièces de rechange qui ont été transférées à la Corporation le 1^{er} octobre 1998. Certaines pièces ont été transférées à une valeur symbolique. Les fournitures sont inscrites au coût moyen.

c) Impôt sur les bénéfices

La Corporation est exemptée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

d) Immobilisations

Les immobilisations de la Corporation comprennent les structures temporaires, les biens mobiliers comme les véhicules automobiles, les petits navires utilisés pour l'exploitation de la Voie maritime, l'ameublement et le matériel de bureau, notamment les ordinateurs et les logiciels connexes. De tels actifs sont capitalisés s'ils ont un coût initial égal ou supérieur à 3 000 \$ (trois mille dollars).

Les ajouts ultérieurs sont comptabilisés au coût. Le coût des éléments d'actif vendus, mis hors service ou abandonnés ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant sont supprimés des comptes lors de l'aliénation. Les gains ou les

pertes lors de l'aliénation sont crédités ou imputés aux résultats.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif.

La Corporation traite comme des frais d'exploitation tous les coûts d'entretien majeur et de remise en état, ainsi que tout ajout aux immobilisations actuelles de la Voie maritime qui ont été transférées au Canada lors de la liquidation de l'AVMSL (définies comme les « immobilisations gérées existantes »).

e) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de la Corporation ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et leurs conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie et les congés d'ancienneté accumulés qui sont payables à la cessation d'emploi. Habituellement, les prestations correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congé de maladie accumulés de l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congé de maladie par an. Le passif relatif aux prestations est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations s'accumulent pour les employés.

f) Régime de retraite

Tous les anciens employés de l'AVMSL, qui ont été transférés à la Corporation le 1^{er} octobre 1998, font partie du Régime

de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, pour le service allant jusqu'au 31 mars 1999. La Corporation a établi son propre régime de retraite et les employés ont eu l'option de transférer leurs droits à pension au nouveau régime ou de demeurer dans le Régime de pensions de retraite de la fonction publique. Les nouveaux employés, à compter du 1^{er} avril 1999, deviennent membres du Régime de pension de la Corporation.

La Corporation n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pensions de retraite de la fonction publique.

5. DÉBITEURS, CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Ces comptes découlent du cours normal des activités. Ils sont généralement encaissables et payables au cours du mois suivant et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun correspond approximativement à sa juste valeur.

6. MONTANT DÛ PAR LE FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La Corporation a un montant à recevoir du Fonds de capital en fiducie pour assumer les obligations spécifiques de soutien de la Voie maritime comme les déficits de la Corporation et les autres besoins de trésorerie à court terme conformément à l'entente de fiducie.

Les variations du solde dû par le Fonds de capital en fiducie au 31 mars étaient les suivantes :

	2002	2001
Solde au début	39 051 \$	25 966 \$
Obligation d'avantages sociaux future de l'AVMSL	-	12 020
Règlement d'indemnités d'accidents du travail	-	(1 046)
État de compte net des débiteurs d'ouverture et des créditeurs	196	(196)
Besoin de fonds liés à l'exploitation	(20 607)	-
Contribution à payer pour les dépenses d'exploitation	12 910	2 307
Solde net à la fin	31 550 \$	39 051 \$

7. IMMOBILISATIONS

	Taux d'amortissement annuel	2002		Valeur comptable nette	2001 Valeur comptable nette
		Coût	Amortissement cumulé		
Systèmes de technologie de l'information	20 %	14 962 \$	11 175 \$	3 787 \$	5 508 \$
Véhicules	10-20 %	5 291	3 636	1 655	1 590
Flotte	2-20 %	4 334	3 218	1 116	1 222
Machines et matériel de bureau	2-20 %	4 370	2 716	1 654	1 609
Matériel d'infrastructure	2-20 %	6 472	3 756	2 716	2 988
Immobilisations en construction	-	1 362	-	1 362	797
		36 791 \$	24 501 \$	12 290 \$	13 714 \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Corporation a un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés qui offre aussi des avantages complémentaires autres que les avantages de retraite et qui comprennent des assurances complémentaires, l'as-

surance maladie et l'assurance-vie, pour les employés à la retraite. L'information concernant ce régime de retraite à prestations déterminées et les avantages complémentaires autres que les avantages de retraite, est la suivante :

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	Autre régime
Obligation au titre des prestations constituées			
Solde au début de l'exercice	22 522 \$	129 \$	30 838 \$
Coût des services rendus (employeur)	3 903	40	1 047
Intérêts débiteurs	4 332	10	2 123
Contributions des membres	1 489 -	-	
Prestations versées	(431)	-	(1 199)
Transfert assumé du régime de retraite de la fonction publique	59 253	-	-
Révisions apportées au régime	2 158	54	-
Perte actuarielle	(7 164)	60	(2 309)
Solde à la fin de l'exercice	86 062 \$	293 \$	30 500 \$
Actif du régime			
Juste valeur au début de l'exercice	23 291 \$	- \$	12 000 \$
Rendement de l'actif du régime	6 103	-	-
Cotisation de la Corporation	4 465	-	3 453
Transfert du régime de retraite de la fonction publique	59 253	-	-
Cotisations des membres	1 489	-	-
Prestations versées	(431)	-	(1 199)
Juste valeur à la fin de l'exercice	94 170 \$	- \$	14 254 \$
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	8 108 \$	(293) \$	(16 246) \$
Révisions apportées au régime non amorties	2 158	54	-
Perte actuarielle nette non amortie	(7 490)	69	774
Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées	2 776 \$	(170) \$	(15 472) \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le régime de retraite supplémentaire est comptabilisé avec les créateurs et charges à payer car le financement devrait survenir au cours du prochain exercice.

Hypothèses actuelles significatives

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Corporation pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	Autre régime
Taux d'actualisation	6,75 %	6,75 %	6,75 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime	6,75 %	6,75 %	0,00 %
Taux de croissance de la rémunération (Moyenne pondérée des hypothèses au 1 ^{er} janvier 2002)	3,50 %	3,50 %	3,50 %

Aux fins de l'évaluation, un taux tendenciel de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé a été fixé à 8 % pour 2002. Ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 4,4 % en 2007 et demeurer à ce niveau par la suite.

Le taux de rendement prévu des autres régimes de retraite est à 0 % car les modalités selon lesquelles le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie a été établi stipule que tout revenu gagné par le Fonds en fiducie soit transféré au Fonds de capital en fiducie.

9. FONDS POUR PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI EN FIDUCIE

Ce montant représente les fonds mis de côté pour l'obligation de la Corporation découlant des prestations accumulées de cessation d'emploi des employés qui est représentée par les actifs détenus dans le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

10. APPORT GARANTI DU CANADA

Au transfert de certains actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1^{er} octobre 1998, la Corporation a signé une entente de sûreté générale avec le gouvernement du Canada couvrant tous les actifs de la Corporation, attestée par un billet à ordre

à terme avec garantie limitée d'une valeur nominale de 36 000 \$. Le billet est payable sans intérêt à la première des deux dates suivantes : a) le 31 mars 2018 ou b) à l'expiration, pour une raison quelconque, de l'entente de gestion, exploitation et entretien. Le recours du gouvernement du Canada est limité a) à la garantie telle qu'elle est définie dans l'entente de sûreté générale et b) à la propriété hypothéquée (telle qu'elle est définie dans le contrat d'hypothèque mobilière intervenu entre la Corporation et l'AVMSL), et déduit du prix d'achat (tel qu'il est défini dans le contrat d'option intervenu entre la Corporation et Sa Majesté).

11. CONTRIBUTION DU FONDS DE CAPITAL EN FIDUCIE

La Corporation est autorisée à recevoir une contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer le déficit d'exploitation en vertu de l'entente de gestion, exploitation et entretien. Cette contribution équivaut l'excédent des dépenses sur les revenus, augmenté des acquisitions nettes d'immobilisations au cours de la période et les frais de transaction liés à la commercialisation de la Voie maritime et redressés pour les éléments hors caisse pour la dépense d'amortissement, du coût non amorti des cessions d'immobilisations et de l'écart des avantages sociaux futurs.

	2002	2001
Excédent des charges sur les produits	14 625 \$	4 014 \$
Rajouter :		
les frais de transaction	144	114
les acquisitions nettes d'immobilisations	1 763	1 677
les gains de l'alinéation d'immobilisations	25	54
les frais d'examen spécial	259	-
Déduire:		
les produits de la cession d'immobilisations	(58)	(94)
les avantages complémentaires de retraite	(694)	(266)
l'amortissement	(3 154)	(3 192)
Contribution du Fonds de capital en fiducie	12 910 \$	2 307 \$

12. CAPITAL D'APPORT

Le montant enregistré à titre de capital d'apport découle de la réévaluation des actifs, autres que les immobilisations transférées de l'AVMSL à la Corporation pour un montant de 1 \$ le 1^{er} octobre 1998, à leur valeur comptable avant le transfert. Le capital d'apport est redressé tous les ans pour tenir compte de l'écart pour avantages sociaux futurs.

13. FRAIS DE TRANSACTION

Les frais associés au transfert des actifs et de la responsabilité d'exploitation de la Voie maritime de l'AVMSL à la Corporation, tels qu'ils sont définis dans l'entente de gestion, exploitation et entretien, qui ne sont pas récurrents, ont été imputés séparément aux résultats comme des frais de transaction.

14. DÉPENSES RECOUVRABLES

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fournit des services pour d'autres entités et peut être remboursée pour les frais engagés par rapport aux coûts d'entretien et de main-d'oeuvre. Durant l'exercice en cours, le total des frais recouverts s'élève à 3 488 \$ (2001 - 3 380 \$) et il a été inscrit en diminution des frais de fonctionnement.

15. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2002, les engagements contractuels liés au capital et autres dépenses se chiffraient à 5 115 \$ (2001 - 1 782 \$).

16. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fait l'objet de litiges pour diverses raisons. Les litiges en souffrance au 31 mars 2002 s'élèvent à 14 188 \$ (2001 - 1 380 \$) et ne sont pas inscrits dans les livres. La direction est d'avis que ces poursuites n'entraîneront pas de pertes substantielles pour la Corporation. Les litiges concernant l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, dont l'AVMSL a fait l'objet avant le 1^{er} octobre 1998, sont la responsabilité de Transports Canada.

17. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS (voir page 38)

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certain chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice écoulé.

Notes complémentaires

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

17. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Comme l'exige la *Loi maritime du Canada*, la rémunération obtenue par les administrateurs et les dirigeants, en dollars réels, était la suivante :

a) La rémunération des administrateurs comprend des honoraires fixes et une indemnité journalière basée sur la présence aux réunions du conseil et de ses comités.

Nom	Date de nomination	Comité et poste		Rémunération en 2001-2002
Robert J. Swenor	Juillet 1998	Conseil Régie Ressources humaines	Président Membre Membre	25 000 \$
Georges H. Robichon	Juillet 1998	Conseil Régie	Administrateur Président	17 600
Adrian D.C. Tew (R)	Juillet 1998 Décembre 1999	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	16 700
Alan R. Holt	Août 1998	Conseil Ressources humaines	Administrateur Président	19 600
Denise Verreault	Septembre 1998 Novembre 2000	Conseil Régie Vérification	Administratrice Membre Présidente	20 400
John E. F. Misener (R)	Septembre 1998 Décembre 1999	Conseil Vérificateur	Administrateur Membre	12 400
Marc Dulude	Novembre 1998	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	19 000
Douglas Smith	Décembre 2000	Conseil Vérification	Administrateur Membre	19 000
Ian MacGregor	Octobre 2001 Décembre 2001	Conseil Vérification	Administrateur Membre	9 400
Nick Fox	Janvier 2002	Conseil	Administrateur	3 800
Rémunération totale des administrateurs pour l'exercice				162 900 \$

(R) – indique les membres qui ont pris leur retraite ou démissionné au cours de l'exercice.

b) Rémunération des administrateurs eu égard à leurs responsabilité comme membres du Comité des actifs :

Nom	Date de nomination	Comité et poste	Rémunération en 2001-2002
Alan R. Holt	Janvier 2001	Président	5 000 \$
Douglas Smith	Janvier 2001	Membre	4 200
			9 200 \$

c) La rémunération des huit (8) dirigeants, incluant leur rémunération comme administrateurs, a atteint 1 209 037 \$.